

Image not found or type unknown



Témoins de mariage étranger

Par **Loukile**, le **24/03/2023** à **17:16**

Bonjour,

Je suis française et mon compagnon indien et nous nous marions en France en septembre prochain. Mon compagnon ne parle pas français la mairie nous demande donc de faire appel à un interprète agréé pour la cérémonie.

De plus ils viennent de nous dire que les témoins doivent pouvoir comprendre le français et que l'interprète n'est pas autorisé à aider, ce qui est un problème car nous vivons en Allemagne et que aucun ami direct de mon conjoint ne parle français.

Est ce que cela est vrai? J'ai lu beaucoup de témoignages ou les témoins ne parlaient pas du tout français.. est ce que la mairie peut exiger cela?

Merci pour votre réponse

Par **Pierrepaulejean**, le **24/03/2023** à **18:14**

bonjour

les informations sont ici

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/mariage-france>